

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT 2022-EM-336 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE  
346 000 \$ POUR LA RÉFECTION ET LA RÉHABILITATION DE LA CONDUITE D'ÉGOUT  
PLUVIAL SITUÉE ENTRE LA RUE NOTRE-DAME ET LA RUE SAINT-JACQUES**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 10 mai 2022, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2022-EM-336 décrétant une dépense et un emprunt de 346 000 \$ pour la réfection et la réhabilitation de la conduite d'égout pluvial située entre la rue Notre-Dame et la rue Saint-Jacques.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 18 juillet 2022.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, en utilisant le navigateur Chrome ou Edge, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 10 mai 2022 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 26 juillet 2022.

Simon Lafrenière, greffier adjoint